

Commune d'ESTERNAY  
COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2021

Date de la convocation : 23/03/2021  
Affiché du 02/04/2021 au 02/05/2021

**Présents** : Patrice VALENTIN, Dominique VANDIER, Carole GEERAERTS, Jammes DOYEN, François PARIS, Corine POUPARD, Patricia ROYER, Jérôme DUSAUTOY, Alexandrine MERET, Laure DECOSTERD, Virginie BOURDICAUD, Hélène BLOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents excusés ayant donné procuration** : Nicolas PERDREAU à Virginie BOURDICAUD, Julien FERREIRA à Carole GEERAERTS, Nathalie FOUQUET à Dominique VANDIER.

**Absents excusés** : Sandrine ROUSSEAU, Frédérique BORDES, Jean-Luc BATONNET.

**Absent non excusé** : Angelo GUILLARD.

Mme Patricia ROYER a été désignée pour remplir la fonction de secrétaire.  
La séance est ouverte à 18 h 00 par M. Patrice VALENTIN, Maire.

---

♦ **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- ♦ Adopte le procès-verbal de la séance de conseil municipal du 25 février 2021.
- ♦ Prend acte de 11 décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal.
- ♦ Décide après présentation, d'arrêter le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune dressé par le comptable public visé et certifié par l'ordonnateur.
- ♦ Approuve après présentation des résultats de l'exercice comptable 2020 le compte administratif présenté ainsi résumé :

	Report exercice 2019	Réalisé 2020	
<b>Fonctionnement</b>			
Dépenses		1 376 452.23	1 376 452.23
Recettes	512 511.48	1 439 383.81	1 951 895.29
Résultat de fonctionnement (réalisation + report)			<b>575 443.06</b>
<b>Investissement</b>			
Dépenses		780 420.33	780 420.33
Recettes	178 571.89	656 627.07	835 198.96
Résultat d'investissement (réalisation + report)			<b>54 778.63</b>
<b>Reste à réaliser N +1</b>			
Dépenses			731 292.00
Recettes			672 309.00
Résultat des restes à réaliser report exercice 2021			- <b>58 983.00</b>
Résultat d'investissement (réalisation + report - restes à réaliser)			- <b>4 204.37</b>
<b>Résultat de clôture de l'exercice 2020</b>			<b>571 238.69</b>

- ◆ Procède à l'affectation du résultat de l'exercice 2020 sur le budget primitif de l'exercice 2020.
  - ◆ Adopte le budget primitif 2021 du budget principal de la commune par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.
- Au préalable, l'état annuel des indemnités des élus municipaux a été remis aux conseillers municipaux.

	Dépenses €	Recettes €
Section de fonctionnement	1 900 712.00	1 900 712.00
Section d'investissement	1 382 826.00	1 382 826.00
Total	3 283 538.00	3 283 538.00

Vote les taux de fiscalité directe locale :

Par délibération du 23 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à : TH : (11.99) - TFPB : (13.65) - TFPNB : (12.85) - CFE : (7.50)

À compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales ne sera plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (15.51%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 29.16 % (soit le taux communal de 2020 : 13.65 % + le taux départemental de 2020 : 15.51%).

◆ Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2021 et donc de les porter à :

TFPB : 29.16 % - TFPNB : 12.85 % - CFE : 7.50 %

Cette stabilité constitue un effort particulier en faveur des contribuables qui, à situation inchangée, ne verront pas leur impôt local augmenté au-delà de la revalorisation générale des bases décidée par l'Etat.

◆ Autorise M. le Maire à signer la convention de financements complémentaires à intervenir avec la Région Grand Est. Ce processus donne suite à la décision de la commune de créer un fonds exceptionnel d'urgence pour soutenir les commerçants locaux frappés de fermetures administratives du fait de l'épidémie de Coronavirus Covid-19.

◆ Valide la prise de compétence « Autorité organisatrice de la mobilité » en excluant les transports scolaires par la Communauté de Communes Sézanne Sud-Ouest Marnais et la modification des statuts y attachée.

M. le Maire précise que la loi du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a pour objectif de couvrir l'ensemble du territoire national par une autorité organisatrice de la mobilité (AOM) locale. Jusqu'à présent, au niveau intercommunal, seules les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines, et les métropoles étaient obligatoirement AOM. De nombreux territoires étaient donc dépourvus d'un acteur public exerçant cette compétence localement pour proposer une offre de services de mobilité alternatifs à l'usage individuel de la voiture. Les principales orientations de la loi LOM sont : sortir de la dépendance automobile, accélérer la croissance des nouvelles mobilités réussir la transition écologique.

#### **Affaires diverses :**

- Lettre de remerciements de la Fondation du Patrimoine par suite de l'adhésion et du soutien financier de la Commune.
- Un contact bien avancé et une proposition d'achat pour le lot 2 de l'ensemble immobilier situé 4 place du Général de Gaulle a été reçue en Mairie sur une base de prix qui permet de faire l'équilibre de l'opération d'acquisition de l'ensemble du bien par la commune. Le projet présenté a vocation à rénover cette partie d'immeuble pour recréer un espace commercial. Le conseil municipal sera appelé à délibérer sur cette cession lors du prochain conseil municipal. Un contact a également été repris avec les propriétaires de la Licence IV de l'ancien établissement « Café des Sports ».
- M. le Maire informe que l'ensemble des collectivités et établissements publics, quel que soit leur seuil démographique ou le nombre de leurs agents, doit mettre en place un dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes. Afin de répondre à cette obligation légale, cette mission peut être confiée au Centre de Gestion de la Marne.
- Mme Sandrine ROUSSEAU travaille actuellement sur le fléchage de l'attribution des subventions 2021 et l'instruction des dossiers.

- M. François PARIS interroge sur la réflexion qui devait être menée pour la mise en sens unique de la voie située après le 14 place du Général de Gaulle menant derrière l'Eglise et la voie du Pré de la Burette. M. le Maire précise que ce point fait partie de l'étude d'aménagement de la traversée d'agglomération de la commune par la RD 46 rue Pasteur, la restructuration de la place du Général de Gaulle et du carrefour Pasteur-Berthelot en cours.
- M. le Maire fait le point sur l'état de l'avancement du chantier de la Halle de la Gare.
- Les travaux de mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville sont en cours d'achèvement. Une réunion de réception de travaux va être programmée.
- Les premières tontes des terrains de football par l'opérateur retenu par la Commune, LE CHARME D'ANTAN ont été réalisées.
- Mme Carole GEERAERTS informe que la commission fleurissement s'est réunie et à mis en place différents projets. Les fleurs de saison seront plantées à partir du 10 mai prochain.
- Information à la suite du feu qui s'est déclaré à l'ancien cimetière et l'obligation de couper la haie.
- Les travaux de changement de candélabres rue de l'Arbre Haut ont été réalisés.
- Des volets ont été dégradés sur le bâtiment de la MTL et des impacts de tir sur l'arrière de l'Espace Médicosocial ont été constatés.
- La gestion du dossier pour l'installation des caméras de vidéosurveillance sur des pylônes avance. Un nouveau pylône pour recevoir une antenne sera implantée en haut d'Esternay direction La Noue.
- Le nettoyage des caniveaux par balayage brossage mécanique a été effectué. A charge de chaque riverain d'entretenir le trottoir situé devant sa propriété.
- Interrogation de M. Dominique VANDIER par suite du nouveau confinement sur l'organisation du marché local du mardi matin. M. le Maire apportera les précisions nécessaires après son entretien avec Mme la Sous-préfète d'Esternay ce vendredi.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 19 h 10.

Vu pour être affiché le 02/04/2021 conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

A Esternay, le 02 avril 2021.

Le Maire, Patrice VALENTIN



Patrice VALENTIN

PATRICE VALENTIN  
 2021.04.02 17:45:42 +0200  
 Ref:20210402\_151444\_1-2-O  
 Signature numérique  
 le Maire